



Consultation nationale pour une étude sur la violence en milieu scolaire en Tunisie

Type de contrat:	Contrat Individuel <input type="checkbox"/> Contrat Institutionnel <input checked="" type="checkbox"/>
Type de Consultation	National <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/>
Programme	Protection de l'Enfance et Education
Lieu de travail:	Tunis
Durée de l'appui:	165 jours

1. Contexte et Justification de la consultation :

La Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée par la Tunisie en 1992, engage les états parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'enfant contre toute forme de violence (article 19) et stipule le droit de l'enfant à l'éducation, en demandant aux états parties de veiller que la discipline scolaire soit appliquée d'une manière compatible avec la dignité de l'enfant (article 28)

La protection de la violence à l'égard des enfants est présente dans l'arsenal législatif tunisien avec notamment La Loi n° 95-92 du 9 novembre 1995, relative à la publication du code de la protection de l'enfant et la Loi organique n° 2017-58 relative à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

En vertu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CRC), la « violence contre les enfants » est définie au sens large pour inclure les formes physiques et non physiques de violence ainsi que les actes et omissions, y compris : « toutes les formes de violence physique ou la violence émotionnelle, les blessures ou les abus, la négligence ou les traitements négligents, les mauvais traitements ou l'exploitation, y compris les abus sexuels.»¹ Cette définition inclut toutes les formes de violence à l'encontre des enfants, quelles que soient leur fréquence, la gravité des dommages et l'intention de nuire.²

La définition de la « maltraitance des enfants » ou de la « maltraitance et négligence envers les enfants » de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est tout aussi large :

« La maltraitance des enfants est la maltraitance et la négligence dont sont victimes les enfants de moins de 18 ans. Elle comprend tous les types de mauvais traitements physiques et/ou émotionnels, d'abus sexuels, d'abandon, de négligence et d'exploitation commerciale ou autre, qui entraînent un préjudice réel ou potentiel pour la santé, la survie, le développement ou la dignité de l'enfant dans le cadre d'une relation de responsabilité, confiance ou pouvoir ».³

Ensemble, ces définitions fournissent la signification de la violence contre les enfants (VAC) utilisée tout au long de cette étude. Quatre sous-catégories clés de violence ou d'abus peuvent être identifiées à partir de

¹ Convention on the Rights of the Child, Article 19(1); UN Committee on the Rights of the Child, General Comment No. 13 (2011), The right of the child to freedom from all forms of violence, 18 April 2011, CRC/C/GC/13 (CRC GC No. 13 (2011)), para 4

² CRC GC No. 13 (2011), para 17

³ World Health Organisation, Child Maltreatment, Fact Sheet No. 150, December 2014

ces définitions - violence physique et abus ; violence et abus mentaux/émotionnels ; violence, abus et exploitation sexuels ; et la négligence.

Conformément à l'approche du Centre américain de Contrôle et de Prévention des Maladies (CDC), la « violence contre les enfants dans et autour des établissements d'enseignement » fait référence aux violences contre les enfants (tels que définis ci-dessus) qui se produisent sur le terrain de l'école, sur le chemin de l'école ou en revenant, ou lors d'événements parrainés par l'école, ou lors d'un événement parrainé par l'école. Il couvre à la fois la violence enseignant-élève et entre élèves, y compris les châtiments corporels, les brimades, la violence sexuelle et sexiste, les châtiments physiques et psychologiques, les bagarres, les agressions physiques et la violence des gangs.⁴

La violence en milieu scolaire est un phénomène qui ne cesse de prendre de l'ampleur et qui constitue un obstacle à la réalisation du droit à l'éducation et à une éducation de qualité. Cette problématique reflète une série d'enjeux sociaux, éducatifs et politiques relatifs au rôle de l'institution scolaire dans le développement de la socialisation des jeunes. L'école est un endroit privilégié pour soutenir l'apprentissage de comportements sociaux positifs et le développement de mécanismes socio-émotionnels permettant aux individus de développer des ressources pour gérer adéquatement leurs relations interpersonnelles. Pour pouvoir remplir sa première mission qui est d'instruire ses élèves, l'école doit veiller à ce que chacun s'y sente bien, respecté, intéressé et en sécurité. Cependant, on sait que l'école est un milieu de vie complexe, sujette à de multiples manifestations de violence, entre les élèves et entre les élèves et le corps enseignant.

Très lourd, le fardeau de la violence laisse de graves séquelles non seulement au niveau physique et cognitif mais aussi au niveau sociétal. La violence empêche les enfants de recevoir une éducation de qualité et diminue leur capacité à apprendre. L'impact de la violence sur leurs perspectives économiques et leur productivité se fera sentir jusqu'à la fin de leurs jours, les victimes de violence ayant deux fois plus de chances de se retrouver au chômage au cours de leur vie et étant bien plus susceptibles de vivre dans la pauvreté. (UNICEF UK, 2014). L'impact économique de la violence est important. Selon une étude, la violence envers les enfants coûte jusqu'à 8 % du PIB mondiale, tout en réduisant l'impact des investissements en santé, éducation et nutrition (Perezniето et coll. 2014).

Selon l'analyse de la situation des enfants en Tunisie réalisée par l'UNICEF en 2020, 58,2% des élèves tunisiens ont déclaré avoir été victimes de violence physique et 3,3% avoir été victimes de violence sexuelle en milieu scolaire. De plus, 11,5% des élèves se sont plaints de négligence parentale. Le rapport rappelle que les violences faites aux enfants ont des effets destructeurs sur les enfants et la société tout entière.

La violence au milieu scolaire reste faiblement étudiée et les décideurs éducatifs ne disposent que de très peu de données pour cerner les manifestations, les contours et la complexité de la problématique de la violence. En effet, les données probantes, faisant état de l'étendue et de la nature de la violence, sont limitées, et il existe à ce jour peu d'informations sur les bonnes pratiques permettant de prévenir ou de lutter contre ce phénomène.

Devant la complexité de la problématique des violences vécues en milieu scolaire, une analyse de la situation se révèle pertinente, afin d'estimer la prévalence, et de comprendre la fréquence, les causes, les motivations et les dynamiques ainsi que de documenter et d'étudier les mécanismes en place pour prévenir et répondre aux violences en milieu scolaire. Elle permettrait un regard croisé sur différents facteurs pouvant influencer la mise en place d'interventions appropriées pour prévenir et réduire la violence en milieu scolaire.

⁴ US Center for Disease Control and Prevention, About School Violence, retrieved on 4 February 2015 from <http://www.cdc.gov/violenceprevention/youthviolence/schoolviolence/index.html>

UNICEF fait partie d'une initiative globale du partenariat global [End Violence Against Children](#)⁵, appelée « [Safe to learn](#) » dédiée à mettre fin à la violence contre les enfants dans et à travers les écoles. Mettre fin à la violence à l'école et à travers les écoles renvoie à deux aspects de la lutte contre la violence. Premièrement, mettre fin à toute violence qui se produit à l'école, sur et autour de l'enceinte de l'école, en se rendant à l'école et en revenant, et en ligne activité liée à la vie scolaire d'un élève. Deuxièmement, utiliser l'école comme point d'entrée pour réduire la violence dans d'autres domaines de la vie des enfants.

L'initiative Safe to Learn vise à aborder diverses formes de violence, notamment :

- La violence perpétrée par les enseignants et d'autres membres du personnel scolaire, y compris les châtimements corporels, les formes humiliantes de châtimement psychologique, d'exploitation et d'abus sexuels et de brimades.
- La violence qui a lieu entre pairs à l'intérieur et autour des écoles, comme l'intimidation et d'autres formes de la violence physique, psychologique et sexuelle, y compris la violence sexiste ; ces formes de violence peuvent également avoir une dimension en ligne, qui peut inclure l'exploitation et les abus sexuels, la cyberintimidation et harcèlement numérique.
- Violence au foyer et en milieu familial ; dans la mesure où les enseignants et les autres membres du personnel scolaire sont généralement les premiers point de contact avec les enfants en dehors de leur famille, ils ont également le devoir professionnel d'identifier les signes avant-coureurs et intervenir là où des indices de violence ou d'abus sont apparents.
- La violence dans la communauté qui a un impact sur les écoles ; cela inclut la violence associée aux gangs, la culture et la violence armée dans des contextes non conflictuels.
- Attaques contre des écoles, entendues comme toute menace intentionnelle ou recours à la force à des fins politiques, des raisons militaires, idéologiques, sectaires, ethniques, religieuses ou criminelles contre les étudiants, les éducateurs et établissements d'enseignement.

Dans le but de rendre les écoles sûres, les membres de Safe to Learn ont développé leur programme et objectifs de plaidoyer dans un appel à l'action en cinq points, indiquant ce qui doit se passer pour que les enfants soient en sécurité apprendre : 1) Mettre en œuvre la politique et la législation ; 2) Renforcer la prévention et la réponse au niveau scolaire ; 3) Décalage normes sociales et changement de comportement; 4) Investir efficacement les ressources ; et 5) Générer et utiliser des preuves.

En 2020, l'initiative Safe to Learn, sous la direction de l'UNICEF a élaboré un cadre programmatique mondial et un outil d'analyse comparative, pour aider les pays et les partenaires à traduire l'appel à l'action en actions pratiques. Sur cette base, un outil de diagnostic a ensuite été développé, pour mesurer la qualité des efforts pour prévenir et répondre à la violence à l'intérieur et autour des écoles par rapport à chaque référence, au niveau national, niveau décentralisé et scolaire.

2. Objectifs et résultats attendus :

Les deux objectifs généraux de la consultation sont d'appuyer le Ministère de l'Éducation et l'UNICEF à

- 1) Générer des données quantitatives et des analyses sur l'étendue, les caractéristiques, les auteurs de la violence en milieu scolaire, l'acceptation de la violence, etc. par niveau scolaire, sexe (enquête quantitative auprès des élèves âgés de 13 à 17 ans),

⁵ La coalition comprend l'UNESCO, l'UNICEF, le Bureau des affaires étrangères, du Commonwealth et du développement (UK FCDO), l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI), le Forum de la société civile pour mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, la Banque mondiale, Education Cannot Wait (ECW), le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE), la Coalition mondiale des entreprises pour l'éducation (GBCE), Affaires mondiales Canada (AMC), le l'Organisation mondiale de la santé (OMS), la Coalition mondiale pour protéger l'éducation contre les attaques, le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies sur la violence contre les enfants et le Partenariat mondial pour mettre fin à la violence contre les enfants.

- 2) Générer des données qualitatives sur les causes, déterminants, la dynamique et l'acceptation de la violence en milieu scolaire (par les pairs, par les enseignants, par le personnel scolaire), y compris sur le rôle des parents, l'application des normes/règles, le suivi, etc.
- 3) Générer des données sur les mécanismes existants de prévention et de réponse à la violence en milieu scolaire (en appliquant les outils de diagnostic "Safe to learn")

L'étude tentera de fournir des données sur des indicateurs standards tels que ceux repris dans [INSPIRE](#) :

1.2 Violence infligée par des enseignants lors des 12 derniers mois : Pourcentage d'enfants et/ou d'adolescents actuellement scolarisés qui déclarent avoir été victime de violence (physique, sexuel, émotionnel, en ligne) par un enseignant/personnel de l'école, au cours des 12 derniers mois, par sexe et niveau scolaire (ou âge). Quelle est la fréquence de cette violence (combien de fois au cours du dernier mois)

1.7 Violence entre pairs - victimisation par intimidation, 12 derniers mois. Pourcentage d'adolescentes et d'adolescents qui ont été victimes d'intimidation au cours des 12 derniers mois, par type, sexe et niveau scolaire (ou âge)

1.8 Agression physique contre des adolescents, au cours des 12 derniers mois. Pourcentage d'adolescentes et d'adolescents qui ont été agressés physiquement au cours des 12 derniers mois, par sexe et niveau scolaire (ou âge)

4.1 Accord avec la nécessité des châtiments corporels pour l'éducation des enfants Pourcentage d'adultes ou d'adolescents de sexe féminin et masculin qui conviennent que les châtiments corporels des enfants sont nécessaires pour l'éducation des enfants

4.2 Soutien aux châtiments corporels par les enseignants ou les administrateurs à l'école. Pourcentage d'adolescents ou d'adultes de sexe féminin et masculin qui conviennent que les enseignants ou les administrateurs devraient être autorisés à punir physiquement les enfants à l'école

9.2 Absent de l'école en raison de problèmes de sécurité, dernier mois et 12 derniers mois. Pourcentage d'adolescents et d'adolescentes qui ne sont pas allés à l'école au cours du dernier mois et des 12 derniers mois parce qu'ils ne se sentaient pas en sécurité à l'école ou sur le chemin de l'école ou en ligne, selon le sexe et l'âge

9.7 Exposition aux programmes de prévention et de réponse à la violence au cours des 12 derniers mois. Pourcentage d'enfants et d'adolescents de sexe féminin et masculin qui ont appris dans leurs classes au cours de la dernière année scolaire comment prévenir et répondre à la violence, par sexe et niveau scolaire (ou âge).

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres indicateurs seront discutés et intégrés.

Les résultats attendus de la consultation :

Les résultats attendus comprennent :

- 1) Une étude quantitative et qualitative nationale sur la violence en milieu scolaire
- 2) Un diagnostic sur les mécanismes de prévention et de réponse à la violence en milieu scolaire ainsi que des recommandations

L'objectif général de l'initiative est de soutenir le droit des enfants à l'éducation et à la protection contre la violence, et est aligné sur les objectifs de développement durable (ODD) pertinents : x

- ODD 4, cible 4.5 : D'ici 2030, éliminer les disparités entre les sexes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité
- ODD 4, cible 4.7 : D'ici 2030, veiller à ce que tous les apprenants acquièrent les connaissances et les compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, y compris, entre autres, par l'éducation pour le développement durable et les modes de vie durables, les droits de l'homme, l'égalité

- des sexes, la promotion d'une culture de la paix et de la non- violence, citoyenneté mondiale et appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable
- ODD 4, cible 4.a : Construire et moderniser des établissements d'enseignement qui tiennent compte des enfants, des handicaps et du genre et offrent des environnements d'apprentissage sûrs, non violents, inclusifs et efficaces pour tous.
 - ODD 5, cible 5.2 : Éliminer toutes les formes de violence contre toutes les femmes et les filles dans les sphères publiques et privées, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et autres.
 - ODD 16, cible 16.2 : Mettre fin aux abus, à l'exploitation, à la traite et à toutes les formes de violence et de torture à l'égard des enfants

3. Méthodologie

3.1 L'étude quantitative

L'étude quantitative doit permettre d'obtenir et de disposer de données au niveau national sur la violence en milieu scolaire tant au niveau primaire, du collège et du lycée, recueillant des données sur les méthodes disciplinaires des élèves et la violence (différent types) perpétrée par les pairs, les enseignants et le personnel scolaire, dans l'école et autour de l'école, la fréquence, les déterminants, l'acceptation et les conséquences, etc. Les répondants à l'enquête sont des enfants scolarisés de 13 à 17 ans. Les résultats doivent être ventilés par niveau d'enseignement (préparatoire, secondaire).

L'enquête doit s'inspirer des méthodologies et outils déjà validés, comme les questionnaires de base [Global School-based Student Health Survey](#) (GSHS, 2021), le [Health Behaviour In School-Aged Children](#) (HBSC) ou le [Violence Against Children Survey](#) du Centers for Disease Control and Prevention ainsi que d'autres méthodes auprès des intervenants tels que les directeurs, le corps enseignants, les parents, etc.

Les indicateurs potentiels et les modules d'enquête peuvent être trouvés sur <https://www.unicef.org/media/66896/file/INSPIRE-IndicatorGuidance-ResultsFramework.pdf>

Il est proposé que l'enquête quantitative soit menée dans 36 écoles publiques, 18 pour chaque niveau scolaire (préparatoire, secondaire), et quatre écoles privées (Grand Tunis), pour un total de 40 écoles réparties dans les six régions de la Tunisie (Nord-Est, Nord-Ouest, Centre-Est, Centre-Ouest, Sud-Est, Sud-Ouest) et urbain/rural. Les résultats doivent être présentés désagrégés par niveau scolaire (préparatoire et secondaire), urbain/rural, par sexe et âge avec un échantillon minimum pour chaque niveau de 1500 élèves. Pour la violence au niveau du primaire, les données seront collectées lors de l'étude qualitative.

L'enquête se fera aussi auprès des enseignants et personnels d'établissement au trois niveaux scolaires (primaire, préparatoire et secondaire).

L'enquête consistera en des questions fermées et à choix multiples conçues pour recueillir des données relatives à une gamme d'indicateurs, notamment pour mesurer la prévalence et la fréquence des VAC, et concernant les corrélats, les causes et l'impact des VAC.

L'enquête auprès des enfants sera divisée en quatre sections principales : principales caractéristiques socio-démographiques des enfants et des ménages ; les expériences de VAC en matière de violence et d'intimidation physiques, sexuelles et émotionnelles ; attitudes et perceptions de VAC; et l'impact VAC (par rapport à la santé physique et mentale).

L'enquête auprès des enseignants sera divisée en deux grandes sections : les expériences de VAC (y compris la perpétration, l'identification et la réponse) et les attitudes et perceptions de VAC.

3.2. L'étude qualitative

Mise en œuvre d'une étude qualitative, en complément de l'enquête quantitative.

Entretiens semi-structurés (données qualitatives)

Des entretiens approfondis et semi-directifs seront menés avec des enseignants et des directeurs d'école dans chaque école. Des grilles de questionnaires seront élaborées pour guider les discussions; des questionnaires seront conçus pour recueillir des informations sur les (grands) thèmes suivants : informations générales sur l'école ; informations relatives à la discipline et aux sanctions ; connaissance et expérience des VAC (physiques, émotionnels et sexuels) dans et autour de l'école ; politiques et procédures de protection de l'enfance en milieu scolaire et interconnexions avec des systèmes et agences de protection de l'enfance plus larges en dehors de l'école et des inspections scolaires. À la fin de l'entrevue, on demandera à chaque répondant de fournir des recommandations sur ce qu'ils pensent pouvoir faire de plus pour aider à prévenir et à répondre aux VAC à l'intérieur et autour de l'école.

Des entretiens d'informations clés seront également menés avec un éventail d'autres acteurs du système de protection de l'enfance au niveau des gouvernorats, à savoir : les délégués de protection de l'enfance (DPE), les policiers des unités spéciales, les directeurs du Ministère de l'Éducation.

L'étude qualitative devrait inclure les interviews avec des enseignants et du personnel scolaire dans les écoles sélectionnées (pour un total de 21 entretiens pour les enseignants - 7 par niveau d'enseignement, et 21 entretiens d'autres personnels scolaires par école). L'étude qualitative comportera aussi des discussions de groupes avec des enfants dans chaque école pour comprendre mieux les dynamiques, les fréquences, l'impact, la cause de la violence.

Les groupes de discussion fourniront aux chercheurs l'occasion de parler aux enfants dans un environnement participatif et détendu, de les encourager à parler de leurs expériences et de recueillir des études de cas de VAC dans et autour des écoles.

Le FGD sera composé de groupes d'environ 6 à 12 personnes. Les enfants seront divisés en groupes selon leur âge : 12-14 ans, 15-16 ans et 17-18 ans, afin d'éviter les dynamiques de pouvoir qui pourraient résulter du regroupement d'enfants plus âgés avec ceux nettement plus jeunes qu'eux.

3.3. Mise en œuvre de l'outil de diagnostic développé par l'initiative "Safe to Learn"

Cet outil de diagnostic est conçu soutenir le droit des enfants à l'éducation et de protection contre les violences. Il vise à mesurer la qualité des efforts nationaux pour prévenir et répondre à la violence dans et autour des écoles par rapport à des indicateurs. Les points de repère sont alignés sur l'appel Safe to Learn Call for Action, et ont été élaborés en relation avec les cadres internationaux des droits de l'enfant, les outils des Nations Unies et normes minimales et bonnes pratiques dans le domaine de la protection de l'enfance. Chaque Benchmark est évalué par des points de contrôle au niveau infranational/district et scolaire, en utilisant des mesures qui seront finalisées avec des outils de recherche. La mise en place de cet outil de diagnostic nécessite, à l'étape 1, un accent sur les lois, politiques, systèmes et processus au niveau national, en commençant par l'examen du cadre juridique et environnement politique ainsi que des entretiens avec des responsables du ministère de l'Éducation (MOE). La deuxième étape consisterait en l'examen sur le terrain, impliquant la sélection des unités infranationales pertinentes, gouvernorat et écoles représentatifs. L'outil doit être adapté pour refléter les responsabilités aux différents niveaux du système au niveau infranational.

Toutes les phases de ces activités peuvent être menées en parallèle. Elles doivent être menées et gérées par le bureau de recherche, par son équipe de base. Le personnel supplémentaire pour la collecte des données (enquête) devra être engagé par le bureau de recherche.

Tous les instruments doivent être mis en œuvre conformément à la procédure de l'UNICEF⁶ pour les normes éthiques dans la génération de preuves et être approuvés par un comité d'examen éthique.

4. Responsabilités et tâches de la consultation

Le tableau ci-dessous présente les tâches et livrables conformément aux résultats ci-dessus

	Tâches	Livrables	Délai
1. Une étude quantitative et qualitative nationale sur la violence en milieu scolaire			
1	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire une revue documentaire sur les études de la violence en milieu scolaire en Tunisie et au niveau international. - Développer des entretiens avec un échantillon des intervenants clés pour informer le développement des outils. - Développer la méthodologie et les questionnaires pour les outils de collection des données qualitative et quantitative pour mener l'étude. - Soumettre le protocole d'étude à un comité d'éthique 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport initial décrivant la méthodologie et le chronogramme d'activité ; - Un Manuel de recherche qui reprend la revue documentaire, l'échantillonnage, le chronogramme ainsi que les outils (questionnaires) pour l'étude quantitative et qualitative - Soumission au comité éthique pour l'approbation du protocole de l'étude et de ses outils 	35 jours
Modalité de paiement des livrables : 30% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF et le comité de pilotage du rapport initial et du manuel de recherche.			
2	<ul style="list-style-type: none"> - Recrutement et formation des enquêteurs et interviewers identifiés par le bureau d'étude - Collecter les données sur le terrain - Analyser les données - Ecrire le rapport de l'étude qui comprend les commentaires du MoE et UNICEF ainsi que des documents de présentation des données - Présenter les données au comité de pilotage. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport final sur l'analyse des données qualitative et quantitative - Un article scientifique à soumettre dans une revue scientifique (en anglais ou français) sur la mise en œuvre de la méthodologie, leçons apprises et bonnes pratiques - Deux articles scientifiques (en anglais ou français) : un sur les données quantitatives et un sur les données qualitatives. - Une présentation PPT. 	100 jours
30% du montant total de la consultation payé après un rapport sur les résultats de la collecte de données quantitatives et qualitatives et un ppt 20% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF des trois articles scientifiques.			

⁶ <https://www.unicef-irc.org/files/documents/d-4165-Final%20Procedure%20Ethical%20Standards%20Evidence%2004%202021.pdf>

	Tâches	Livrables	Délai
2. Un diagnostic sur les mécanismes de prévention et de réponse à la violence en milieu scolaire ainsi que des recommandations			
3	<ul style="list-style-type: none"> - Revoir et adapter l’outil de diagnostic développer par UNICEF dans l’initiative <i>Apprendre en toute sécurité : mettre fin à la violence dans les écoles (Safe to Learn: Ending Violence in Schools)</i>. - Conduire une revue documentaire sur les mécanismes et le cadre legal - Conduire des entretiens et des focus group - Ecrire le rapport diagnostic et développer des recommandations en consultations avec les acteurs à différents niveau (national et local). - Présenter le diagnostic et recommandations aux intervenants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Un rapport avec la méthodologie en français et en arabe - un rapport diagnostic comprenant les recommandations. - Présentation aux différents intervenants - Un article à soumettre dans une revue scientifique sur le diagnostic qui comprend une analyse comparée par rapport aux autres pays qui ont mené le diagnostic <i>safe to learn</i> 	30 jours
20% du montant total de la consultation payé après l’approbation par UNICEF et le comité de pilotage du diagnostic et de l’article scientifique.			
<u>Tous les livrables doivent être disponible en arabe et en français.</u>			

4. Lieu et Durée

La durée de la consultation est de **165 jours** répartis sur **douze mois**. La consultation se déroulera à Tunis avec des déplacements dans d’autres régions du pays. Il est proposé que l’analyse des données se fasse dans six régions/gouvernorats.

5. Profil recherché du bureau d’études

Le bureau d’étude doit apporter une expertise de haut niveau. Les consultant(e)s doivent avoir des profils complémentaires et répondants aux besoins ci-dessus détaillés de cette expertise.

Un chercheur leader sera accompagné de deux autres experts (l’un ayant une expertise psychosociale et l’autre une expérience sociale).

Profil attendu du (de la) consultant(e) leader

- Un diplôme minimum de niveau master en sciences sociales ou autre diplôme pertinent. Un doctorat est un atout.
- Connaissances approfondies des questions de protection et de promotion des droits de l’enfant et/ou des questions relatives à l’éducation des enfants
- Expérience d’au moins 5 ans dans le domaine de la recherche relative à l’enfance préférablement dans le domaine éducatif et/ou de protection;
- Expérience avérée dans la planification, coordination et mise en œuvre d’enquêtes nationales, compréhension des méthodologies quantitatives et qualitatives, supervision/supervision du travail sur le terrain, etc.
- Expérience avérée dans l’élaboration et gestion d’enquête et analyse de données quantitatives et qualitatives ;
- Maîtrise de la langue française et de l’arabe et très bonne capacité de rédaction et de synthèse

- Expérience avérée de publication d'articles dans des revues scientifiques.

Profil attendu du/ de la consultant(e) national (e) science humaine(e)

- Un diplôme de niveau master en sciences sociales ou sciences humaines ou équivalent.
- Connaissance approfondie de la problématique de protection de l'enfant notamment les violences faites aux enfants en Tunisie et du système éducatif ;
- Expérience avérée d'au moins 3 ans en matière de recherches sur des thématiques liées à l'enfance
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction dans les deux langues.

Profil attendu du/ de la consultant(e) national(e)- science sociale. x

- Un diplôme de niveau master en sciences sociales ; Un doctorat est un atout.
- Bonne connaissance de la protection des enfants et du système éducatif en Tunisie ;
- Expérience avérée d'au moins 3 ans en matière de renforcement institutionnel et des programmes relatifs à l'enfance ;
- Faire preuve de capacité de travailler en équipe sous pression ;
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction et de synthèse dans les deux langues.

Profil attendu du/ de la consultant(e) national (e) Statisticien

- Un diplôme de niveau master en statistiques ou équivalent.
- Expérience avérée d'au moins 3 ans de mise en œuvre de recherches et d'enquête à l'échelle nationale
- Maîtrise des outils d'analyse, d'échantillonnage, d'interprétation des résultats, etc.
- Maîtrise du français et de l'arabe et capacité de rédaction dans les deux langues.

L'équipe doit être en mesure de travailler en langues arabe et française parlées et écrites. Le bureau d'étude sera chargé de recruter et former les enquêteurs et intervieweurs.

Offre technique	Points
Expérience à mener des études/enquêtes nationales 5 ans5 pts Entre 6 et 8 ans7 pts Plus de 8 ans10 pts	10
Expérience de la société à fournir une assistance technique pour l'évaluation des programmes nationaux. Expérience dans la protection de l'enfance et du système éducatif est un atout Entre 5 et 10 ans5 pts Entre 10 et 15 ans7 pts Plus de 15 ans 10 pts Expérience dans l'étude des programmes relatifs à la protection et ou l'éducation.....10 pts	20
Consultant leader Master en sciences sociales..... .2 pts PHD5 pts Expérience dans le domaine de la protection des droits préférablement dans le domaine de la recherche sur la violence faite aux enfants Entre 5 et 10 ans5 pts Plus de 10 ans 10 pts Expérience dans le domaine de l'enfance préférablement dans le domaine de l'éducation ;	20

Entre 2 et 3 ans3 pts	
Entre 4 et 5 ans5 pts	
Consultant national 1	10
Un diplôme de niveau master en sciences sociales ou sciences humaines3 pts	
PHD5pts	
Expérience dans la recherche sur des questions liées à la protection de l'enfance ou l'éducation	
Entre 3 et 5 ans2pts	
Entre 5 et 10 ans 4pts	
Plus de 10 ans5 pts	
Consultant national 2	10
Master en sciences sociales..... .2 pts	
PHD5 pts	
Expérience dans la recherche et à mener des enquêtes, sur la protection de l'enfance un atout	
Entre 3 et 5 ans2pts	
Entre 5 et 10 ans 4pts	
Plus de 10 ans5 pts	
Consultant national 3	10
Master en statistiques..... .2 pts	
PHD5 pts	
Expérience dans la recherche et à mener des enquêtes quantitative au niveau national	
Entre 3 et 5 ans2pts	
Entre 5 et 10 ans 4pts	
Plus de 10 ans5 pts	
Compréhension des objectifs et spécificités mentionnés dans les termes de référence.	10
Adéquation du planogramme et de la note méthodologique et des outils de recherche aux termes de référence.	10
TOTAL	100 points

Seuls les bureaux ayant obtenu une note technique de 70 points se verront évalué financièrement. La pondération de la note est 70 % pour l'offre technique et 30 % pour l'offre financière.

6. Composition du dossier de soumission

Le soumissionnaire est prié de fournir :

- La documentation administrative attestant le Statut Légal du soumissionnaire.
- Une proposition technique de 15 pages maximum décrivant le contexte de la mission et les résultats attendus, les objectifs, la méthodologie et la démarche adoptée, les modalités de travail, le plan d'activités par rapport aux différents livrables attendus avec un chrono indicatif précisant les missions et déplacements proposés sur le terrain et les dates de remise des livrables.
- Une proposition financière avec une ventilation des coûts.
- Une description de la composition de l'équipe d'experts, leur rôles et responsabilités y compris leurs Curriculum Vitae, avec les noms et coordonnées.
- Démontrer une expérience antérieure similaire pertinente

- Démontrer une connaissance approfondie de la thématique.

7. Instructions administratives

Les coûts pour les missions en dehors du Grand Tunis et le logement doivent être inclus dans la proposition financière. La proposition financière doit contenir les frais d'honoraires des consultants et inclus les frais de transport et les déplacements à l'intérieur du pays, les frais d'hébergements etc. Les coûts d'hébergement, les repas et les frais accessoires ne doivent pas dépasser les taux d'indemnité de subsistance (DSA) applicables, tel que promulgué par la Commission de la fonction publique internationale (CFPI).

Les frais logistiques liés à l'organisation des ateliers (salles de réunion, hébergement de participants, repas et matériel bureautique nécessaire) seront pris en charge par l'UNICEF.

L'équipe doit être en mesure de travailler en langues arabe et française parlées et écrites. Le bureau d'étude sera chargé de recruter et former les enquêteurs et intervieweurs.

Le bureau d'étude demeure aussi entièrement responsable de toutes les formes d'assurance.

8. Gestion de la consultation

La consultation serait coordonnée par le consultant leader, qui assurera la supervision de l'équipe de consultants et la liaison avec l'Unicef, l'Observatoire de l'Education et le comité de pilotage. Le soumissionnaire travaillera sous la supervision directe du Spécialiste en Protection de l'Enfant et du Chef d'Education qui favoriseront la validation avec le Ministère de l'Education et le comité de pilotage. Toutes les étapes importantes telles que le questionnaire, l'échantillonnage, les résultats, etc. seront présentés et validés par le comité de pilotage. Le Ministère facilitera l'accès aux écoles et aux autres intervenants.

9. Echancier de paiement

Le paiement sera effectué après la réception des livrables et la remise d'une facture. Conformément aux procédures de l'UNICEF, le paiement ne sera effectué que pour des travaux jugés satisfaisants et validés par l'UNICEF et le comité de pilotage.

30% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF et le comité de pilotage du rapport initial et du manuel de recherche.

30% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF et le comité de pilotage d'un rapport final sur les résultats et un PPT

20% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF de la soumission des trois articles scientifiques

20% du montant total de la consultation payé après l'approbation par UNICEF et le comité de pilotage du diagnostic et de l'article scientifique.